Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

Formulaires

❑ Formulaire de déclaration relative aux dirigeants et autres personnes liées à la société (M3).

OU

❑ Formulaire de déclaration de modification (M2) si d'autres modifications ont lieu en même temps.

ET dans tous les cas,

❑ Formulaire TNS pour tous les associés personnes physiques.

Pièces justificatives

POUR LE(S) GÉRANT(S) ET LES ASSOCIÉS, PERSONNES PHYSIQUES

❑ 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.

- **Gérant(s) et associés de nationalité française**

❑ 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

- **Gérant(s) et associés de nationalité étrangère résidant en France**

➢ **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**

❑ 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité[1].

➢ **Pour les autres ressortissants**

❑ 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel[2], permettant l'exercice d'une activité commerciale[3].

- **Gérant(s) et associés de nationalité étrangère non résidant en France**

❑ 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité[4].

[1] Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

[2] Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

[3] Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale», « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

[4] Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

01 55 65 44 44 | Prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H30

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

POUR LE(S) GÉRANT(S) ET LES ASSOCIÉS, PERSONNE(S) MORALE(S)

- **Gérant(s) ou associé(s) personne(s) morale(s) inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger**

- ❑ Pour la personne morale immatriculée au RCS, 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- ❑ Pour la personne morale immatriculée sur un registre public étranger, 1 original du titre d'existence de la personne et, éventuellement, une traduction en langue française.

- **Gérant(s) ou associé(s) personne(s) morale(s) non inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger**

- ❑ 1 copie d'un titre établissant l'existence de la personne morale (copie certifiée conforme par le représentant légal des statuts, extrait du Journal officiel…) et, éventuellement, une traduction en langue française.
- ❑ Pour le représentant légal de la personne morale gérante non inscrite au RCS, ajouter la ou les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques.

POUR LA SOCIÉTÉ

- ❑ 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le gérant.
- ❑ En cas de modification des statuts suite au changement de gérant, 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le gérant.
- ❑ En cas de cession(s) de parts, 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le gérant.
- ❑ En cas de désignation d'un administrateur provisoire par décision judiciaire : 1 expédition de l'ordonnance du Président du Tribunal de Commerce.
- ❑ 1 exemplaire du journal d'annonces légales lorsque l'avis est publié dans un journal « papier » OU, uniquement lorsque l'annonce est publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, 1 copie de l'attestation de parution.

AUTRES PIÈCES

- **En cas de nomination de commissaires aux comptes, titulaires et suppléants**

- ❑ 1 copie (pour les départements 75, 78, 92 et 93) ou 1 original (pour les départements 94 et 95) de la lettre d'acceptation des fonctions par les commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- ❑ 1 copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes, sauf pour le 94.

- **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**

- ❑ En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable[5] mise à jour.
- ❑ En cas d'exercice d'une activité ambulante : original de la carte de commerçant ambulant du ou des gérant(s) partant(s).

[5] Consulter votre CFE ou le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs.

01 55 65 44 44 | Prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H30

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal**

❑ 1 original du pouvoir nominatif signé par le gérant, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.

➢ **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif…), rendez-vous sur notre site à l'adresse https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites

01 55 65 44 44 | Prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H30